

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée d'étudier le préavis N° PR08.10PR du 7 avril 2008

concernant :

Une demande de crédit d'investissement de Fr.119'000.-- pour procéder au remplacement des conduites d'eau et à la pose de tubes d'électricité en attente de la route de Pomy (tronçon inférieur)

et

une demande de crédit d'investissement additionnel de Fr.46'000.-- pour le remplacement des conduits d'eau et de gaz du quartier de la Vilette

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le lundi 28 avril dans la salle de conférences du SEY.

Elle était composée de Messieurs Bouzid DERRADJI, Nunzio INDULSI, Jacques FIVAZ, Luka RADIC, Gnannaseelan SUBRAMANIAM, David WULLIAMOZ et du soussigné, désigné rapporteur et confirmé dans cette fonction.

Madame Sarah WINTEREGG était excusée, et Monsieur Pascal GAFNER, absent.

La séance s'est déroulée en présence de Messieurs Cédric PILLONEL, Municipal en charge du dicastère du SEY, Martial BUJARD, chef du SEY, et Olivier SCHMID, responsable technique. Ces trois personnes ont conjointement procédé à la présentation du préavis, et ont répondu à satisfaction aux quelques questions soulevées. Qu'elles en soient ici remerciées.

### Étude du préavis

#### Première partie

*Pose d'une conduite et de tubes en attente à la Route de Pomy :*

Cette demande de crédit d'investissement ne portant que sur des éléments techniques a suscité peu de remarques et questions.

Voici toutefois, en résumé, quelques points qui ont fait l'objet de questions :

- L'historique laisse entrevoir une certaine difficulté à retrouver des traces précises des travaux entrepris dans ce secteur. La faute en incombe à leur âge, ainsi qu'à une certaine anarchie dans la façon de relever les différentes interventions à l'époque des travaux. Le *puzzle* dont il est question dans le préavis, n'est maintenant plus qu'un épiphénomène, étant donnée la saisie systématique dans le système d'information du territoire qui se pratique aujourd'hui.
- Ce préavis ne concerne que les immeubles bordant la route de Pomy sur le plan annexé. Les autres maisons sont alimentées par le Chemin du Vounoz.
- Une fouille de dimension modeste permettra de réduire tant les coûts que les perturbations du trafic sur la route cantonale.

#### Seconde partie

*Crédit additionnel Vilette*

Cette seconde partie n'est en fait que la suite, et la fin, du préavis N°33/07 lors duquel notre conseil a amendé le montant demandé en n'accordant que Fr.150'000.- au lieu des 187'850.- initialement demandés.

Il est à noter que cet amendement, voté de bonne foi et avec l'accord de la Municipalité, avait été proposé par la commission suite à une information reçue lors de sa séance, qui s'est avérée fautive par la suite...

#### Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N°PR08.10PR, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission, Patrik DURUZ, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 29 avril 2008